



Projet d'extension du réseau de tramway Concertation continue Consultation des parties prenantes – Thème : les aménagements cyclables

Réunion de travail #5 avec l'association La Roue Libre

Lundi 19 février 2024, dans les locaux de Le Havre Seine Métropole.

Cette cinquième réunion de travail s'inscrit dans le cadre de la concertation continue, afin de poursuivre le dialogue entrepris avec l'association La Roue Libre. Cette rencontre a pour objet de partager les évolutions du projet suite aux observations et questionnements de La Roue Libre sur les aménagements cyclables. Elle vise à finaliser la conception des aménagements cyclables, en vue de l'enquête publique.

Les participants

Le maître d'ouvrage

- Le Havre Seine Métropole
- Assistant à maîtrise d'ouvrage
- Maître d'œuvre
- Assistant à maîtrise d'ouvrage concertation

L'association La Roue Libre

Le garant de la concertation continue

Synthèse thématique des échanges

Dans un premier temps, le projet cycle tel que présenté en réunions publiques est rappelé. Puis dans un second temps, les évolutions du projet sont présentées à la Roue Libre. Enfin, les détails d'aménagement relatifs aux bordures et à leur hauteur le long d'une piste cyclable sont partagés en séance.

Les échanges sont synthétisés ci-après.

La rue Demidoff

L'aménagement de la rue Demidoff a fait l'objet de différents scénarios au cours des études. Une nouvelle solution d'aménagement est proposée suite à une analyse multicritères, afin de prendre



en compte les aspirations des différents usagers de la voie publique (piétons, automobilistes, tramway et cyclistes). Les facteurs suivants ont été pris en compte :

- Exploitation du système de transport
- Cheminements piétons
- Itinéraires cycles
- Plantations et enjeux liés à la conservation des arbres existants
- Stationnement
- Circulation routière

Ce nouvel aménagement de la rue Demidoff prévoit l'insertion d'une piste cyclable bidirectionnelle en rive sud de la rue, s'inscrivant en continuité de la piste de la rue Jean Jaurès. Cette disposition permettrait aux cyclistes un franchissement aisé des carrefours, sans changement de rive. Une attention particulière est portée à l'aménagement des carrefours afin d'assurer la sécurisation des mouvements tournants cycles vers les voiries adjacentes.

Il est à noter que l'implantation de la piste cyclable bidirectionnelle nécessite l'abattage de 40 platanes matures existants dans la rue Demidoff.

Les itinéraires cycles le long de la Lézarde Express Régionale (LER)

Les résultats du bilan faune / flore pour l'année 2023 permettent d'identifier les contraintes et les zones à forts enjeux environnementaux, notamment le long de la LER.

Les itinéraires cycles envisagés le long de la LER et présentés en réunion publiques sont dans la continuité de la Véloroute de la Pointe de Caux et visent à proposer des trajets légèrement plus directs que l'itinéraire existant. Pour autant, ces aménagements cycles le long de la LER présentent une dette écologique élevée, difficile à justifier compte tenu de l'itinéraire existant. Dans ces conditions, l'aménagement de deux tronçons d'itinéraires cyclables le long de la LER a été abandonné.

La Communauté urbaine apporte les précisions suivantes en réponse aux questions des membres de La Roue Libre :

- La sécurisation de la circulation cyclable sur les ponts empruntés par les vélos-route sera étudiée.
- Les pistes cyclables déjà empruntées feront l'objet d'une remise en état (entretien de l'existant). Une attention particulière sera portée à l'entretien des voies, en particulier au niveau du Parc de Rouelles pendant l'hiver.
- Entre Harfleur et Montivilliers, la route départementale sera aménagée pour créer un itinéraire cyclable confortable. Cet itinéraire est inscrit au plan vélo de la Communauté urbaine.
- Des pistes d'améliorations vont être étudiées concernant la mise à disposition des parkings vélos existants et nouveaux, en lien avec le projet Tramway. L'amélioration de la gestion des accès et la sécurisation de ces parkings vélos sera également étudiée.
- Une multitude de facteurs sont pris en compte afin de préserver au mieux l'environnement local et les espèces qui y résident.



- La voie en vigueur de la LER sera transformée en ligne de tramway entre Le Havre et Montivilliers. Entre Montivilliers et Rolleville, la Communauté urbaine réfléchit à des projets d'utilisation de l'emprise ferroviaire (voie verte, corridor naturel, etc.).

Le secteur Gare – Cours Lafayette

Une étude est actuellement en cours pour l'insertion d'une piste bidirectionnelle le long du parvis sud de la gare du Havre.

Types d'itinéraires cycles le long du tramway

Les aménagements de la nouvelle ligne de tramway auront un effet positif sur le développement des voies cyclables dans la métropole avec 17 km de voies cyclables en abord du tramway (soit 13,2 km de pistes et bandes cyclable, 2,8 km de voie verte aménagée, 1,2 km de zone 30).

La Communauté urbaine apporte les précisions suivantes en réponse aux questions des membres de La Roue Libre :

- Des pistes d'améliorations vont être étudiées pour le renfort des aménagements au niveau de la rue Victor Lesueur.

La hauteur des bordures

Le profil des bordures des pistes cyclables est ajusté en fonction de la hauteur de vue de ces bordures et s'alignent sur les recommandations du CEREMA. Les nouveaux aménagements cyclables seront intégrés dans la continuité des infrastructures existantes, en prenant en compte les ajustements nécessaires suite aux retours d'expérience et aux besoins de sécurisation des déplacements cycles.

La Communauté urbaine apporte les précisions suivantes en réponse aux questions des membres de La Roue Libre :

- L'accès aux informations spécifiques concernant le profil des bordures des pistes cyclables sera partagé aux membres de La Roue Libre.
- Par souci d'amélioration de l'expérience cycliste sur la métropole et en lien avec le cadre du CEREMA, la Communauté urbaine opte pour des bordures en enrobé de béton, type granite clair.

L'association La Roue Libre procède à l'examen de l'évolution des aménagements cyclistes d'ici le 27 février afin de partager des commentaires, des suggestions ou des observations. En conclusion, la Communauté urbaine réitère son engagement à maintenir un dialogue ouvert, reflétant ainsi l'esprit de ces réunions de travail.